



CSA-EP du 30 mai 2024 COMPTE-RENDU

FO-Météo était représenté par Fabienne Dupont et Jérôme Lartisan, avec Martin Paccaud comme expert sur le point "Suivi 3P".

L'ordre du jour était dense, avec de nombreux sujets en cours (c.f. point Suivi des actions) en plus des points à débattre.

Ordre du jour :

- Suivi des actions
- Point d'information sur la situation en DIRNC
- Mise à jour de l'instruction ARTT (point soumis pour avis)
- Information sur les données publiques
- Information sur la protection sociale complémentaire
- Information sur le projet de questionnaire VSST (Violences Sexuelles et Sexistes au Travail)
- Information sur le TROED 2024 (V2)
- Point de suivi 3P
- Questions diverses :
 - Information sur le budget de Météo-France dans le contexte de coupes budgétaires dans la Fonction Publique (Point demandé par FO et la CFDT)
 - Décompte du temps de travail en mission - demande l'alignement de certaines dispositions sur des situations plus favorables (Demandé par FO)
 - Information sur les postes ouverts en Travail à Distance (TAD) lors des mobilités suite au protocole social du 2 octobre 2023 (Demandé par FO)
 - Avenir de MF Sport (Demandé par la CFDT)
 - Mise à jour des listes de postes CUT et IDT suite à la pesée (Demandé par la CFDT)

SUIVI DES ACTIONS (Nous nous limitons dans ce compte-rendu aux points les plus significatifs ou qui font l'objet d'informations nouvelles)

* **Régime indemnitaire des ITM** : fera l'objet d'une concertation après l'été

* **Pénurie d'eau à Mayotte** : des mesures ont été prises pour y faire face et lutter contre l'épidémie de choléra. Les mesures sont proches de celles de la crise Covid. La direction fournit du matériel (masques, gel hydroalcoolique...)

* **Formation des membres de CSA et FS** : le nombre de représentants formés reste limité. Nous mentionnons les problèmes de charge de travail, les difficultés à être présent à une formation débutant à 9h à Toulouse quand on est ailleurs en région et un contenu peut-être plus adapté aux membres des FS que de CSA. Ce sujet sera traité lors du Conseil de la Formation permanente qui aura lieu en juin.

* **Pénibilité et mise en œuvre du service actif à MF** (qui permet de partir plus tôt en retraite quand on a travaillé la nuit notamment) : les organisations syndicales météo FO, CGT et Solidaires ont été reçues le 29 mai au Ministère dans le cadre de la conciliation sur le préavis de grève déposé pour la période du 29 mai au 15 juillet. Cette revendication est inscrite sur le préavis. La réponse n'a pas été positive, la conseillère sociale indiquant que la DGAFP refuse d'ouvrir ce dossier. Néanmoins, la revendication demeure. Dès à présent, nous demandons que des solutions soient recherchées en interne pour alléger la pénibilité due au travail de nuit et permettre aux collègues de changer de rythme de travail plus facilement par des

propositions plus nombreuses de postes ouverts en TAD, comme prévu au protocole social du 2 octobre dernier. (c.f. plus loin point demandé en question diverse).

* **Contractuels** : plusieurs points de suivi concernant ces collègues, la mise en œuvre ou non du contrat de mission, un futur GT sur les revalorisations triennales, la mise en œuvre de la circulaire DINUM.

FO-Météo demande qu'une réunion de la CCP soit planifiée pour débattre de ces sujets dans l'instance ad hoc. Nous mentionnons également l'enquête lancée en interne par FO et la CGT auprès des contractuels de "la filière informatique" pour essayer d'évaluer les écarts par rapport aux préconisations de la circulaire DINUM et mieux connaître la situation des collègues. Il en ressort des écarts plus marqués pour les collègues entrés il y a plus longtemps, des écarts homme-femme, des situations plus ou moins favorables que celle des ITM etc. Tout ceci pourrait être mieux cerné par la DRH sur la base des informations complètes dont elle dispose.

Le DRH indique que la direction essaie de se rapprocher de la circulaire DINUM lors des recrutements. Elle va essayer d'obtenir des informations sur l'application de la circulaire dans les autres EP du Ministère. Il rencontrera le DRH du Ministère ainsi que la DINUM à ce sujet en juin. A suivre...

* **Impact des JOP sur l'organisation de MF** :

- Selon nos informations, les directions n'ont pas toutes communiqué vers les agents concernés par les astreintes ou contraintes sur congés pour leur indiquer le cadre qui va s'appliquer, comme cela était prévu. La direction indique que la communication émane de la DRH et qu'elle a été faite fin avril. A clarifier !

- Nous questionnons également sur le budget correspondant aux indemnités à verser : la direction a demandé à la tutelle un financement à hauteur des indemnités prévues (environ 500 KEuros au lieu de 250 initialement estimés) mais pas de réponse ni de retour sur l'origine financement.

- Nous remercions pour la décision concernant la compensation de l'écrtage que nous avons demandée mais regrettons que la période prise en compte (1/07 - 8/09) soit trop courte, l'essentiel des contraintes ayant lieu avant ou après les JOP et la période de gel des chaînes. La PDG indique qu'elle ne souhaite pas encourager les dépassements d'horaires mais se dit prête à reconsidérer les choses si besoin.

* **Requalification - booster, super-booster** : nous demandons que le sujet du booster/ super-booster ("dopage" du nombre de promotions interne et pro ITM dans le cadre de la requalification) soit inscrit au tableau de suivi. Nous sommes en attente de la publication des textes prolongeant le super-booster ou booster, ce qui déterminera le nombre de place à l'examen IPro reporté en l'absence de ce cadrage. Nous considérons qu'en cas de refus, le processus de requalification serait "beaucoup de bruit pour peu de chose". 240 promotions en 2 ans (au total) sont en jeu.

Lors de l'entrevue au Ministère de la veille, nous avons soulevé ce problème. La conseillère sociale A. Thauvin a dit vouloir relancer la DGAFP sur le sujet. Il y a urgence car les textes devront également passer en Conseil d'Etat.

* Enfin, la DRH a fourni des documents utiles sur les effectifs (ETP, ETPT) et la procédure de pesée des postes.

SITUATION EN DIRNC

La PDG introduit le sujet puis F. Atger (DIRNC/D) détaille la situation. Des mesures ont été prises pour faire face à cette crise et protéger les personnels. Le centre a été fermé et les procédures de secours activées. Les collègues ont été suivis par la direction. Actuellement le travail en présentiel reprend et des suivis sont proposés par le gouvernement territorial pour les fonctionnaires. Les collègues empêchés de repartir ou de rentrer en DIRNC sont en cours de rapatriement. A suivre...

MISE A JOUR DE L'INSTRUCTION ARTT

L'intention de la Direction est de prendre en compte dans l'instruction ARTT les dernières modifications, nouveau système-pivot, aménagement d'horaires en cas de canicule (critère de vigilance orange ou rouge), mise à jour des nombres de JRTT selon les systèmes-pivot notamment.

Les nombreuses modifications proposées par les OS en séance conduisent à une réactualisation plus en profondeur. La fréquence de consultation des CSA sur les différents sujets de son ressort est précisée (annuelle) et devrait être réellement mise en œuvre. Une version modifiée sera transmise aux OS pour vote par mail si possible.

INFORMATION SUR LES DONNEES PUBLIQUES

C. Morel (DS/D) présente le sujet, l'accès aux données publiques étant ouvert dans les textes depuis le 1/01 conformément à la législation.

Nous intervenons sur les points suivants :

- Quelles solutions pour les utilisateurs qui souhaitent conserver leur service actuel et qui sont prêts à payer pour cela ? Vendre du niveau de service ? établir des conventionnements ? Il s'agit de plusieurs grands usagers qui remplissent souvent des missions de base. La PDG indique qu'un délai supplémentaire peut leur être accordé.
- Ce nouveau "modèle économique" entraîne un manque à gagner pour l'établissement, moins 2 millions d'euros de redevances, manque à gagner sur les services commerciaux, avec des injonctions paradoxales pour les services. Nous demandons un abondement du budget de l'établissement pour compenser. La PDG indique que c'est pris en compte dans les discussions budgétaires et que l'impact financier est maîtrisé.
- Quel avenir pour DSM/PFDP/VD ? Outre les difficultés récurrentes de cette équipe qui manque de personnel, ses activités pourraient changer de nature. Selon la PDG, on n'arrive pas actuellement à répondre à la demande de prestation commerciale donc il y a des besoins à couvrir. La direction devrait néanmoins revenir vers l'équipe pour lever des inquiétudes.
- Il va falloir rembourser les points "publithèque" aux clients, ce qui représente une charge de travail importante. Comment cela va-t-il être géré ? La direction indique qu'il faut l'organiser avec SG/FI et la DSM et que si besoin, on fera appel à un renfort temporaire des équipes.
- Quid des données anciennes et de l'accès à une archive sachant que par ailleurs, ce sujet est un serpent de mer en interne et pénalise de nombreuses activités ? Réponse : 2 ETP sont dédiés à la modernisation des infrastructures techniques. Tout ou partie des données d'archive seront mises en ligne. Pour les prévisions de modèle, on vise 7 jours dans un premier temps. Nous considérons qu'il est urgent d'apporter des réponses également sur les besoins aux données d'archive en interne.

Par ailleurs, la direction indique que selon elle, l'ouverture ne change pas la donne par rapport aux GAFAM (les géants du net), l'élément déterminant ayant été la réanalyse du CEP.

A une question sur l'injection en interne de données extérieures comme les modèles IA de Google, la PDG indique que le projet est plutôt de développer nos propres solutions IA à partir de nos données. Un travail collectif entre services météo d'Europe de l'ouest y/c le CEP est lancé, les compétences météo étant essentielles en plus de compétences sur les données. Selon nous, nous ne jouons pas dans la même catégorie que le CEP par exemple du point de vue des ressources disponibles. La PDG indique que des moyens supplémentaires sont demandés sur cette thématique.

PROTECTION COMPLEMENTAIRE SANTE

Sophie Rousset (RH) présente le sujet. Elle reprend les grandes lignes des informations qui ont pu être communiquées, y compris sur intramet.

La déclaration commune FO, CGT, Solidaires est faite, elle résume la complexité de la situation :

Le ministère a annoncé le nom du prestataire retenu pour la protection sociale complémentaire volet « santé ». Il s'agit d'une « start-up » du secteur « assurances-santé » nommée Alan.

Ce choix :

- offrirait une des moins bonnes couvertures en termes de qualité de service, et son offre en termes de coût pour les agent.e.s et pour l'Etat employeur serait une des plus chères.
- provoquerait une rupture par rapport au principe de solidarité porté par les mutuelles : il s'agit d'une société d'assurance et non pas d'une mutuelle, une partie des cotisations servira donc à rémunérer les actionnaires.
- reposerait sur un modèle économique par essence fragile (start-up créée en 2016 déficitaire).
- ferait peser des doutes chez les agents sur le respect de la confidentialité des données personnelles.
- reposerait sur une offre de service "tout numérique" a minima.

C'est pourquoi les organisations syndicales SNM/CGT, FO-Météo, Solidaires-Météo demandent :

- d'arrêter la procédure de marché en cours.
- de reprendre une nouvelle négociation sur un nouveau projet de protection sociale complémentaire sur la santé et la prévoyance couplée.

En réponse, la PDG indique que MF ne contrôle pas la procédure en cours.

Un référé doit être jugé le 27/05 suite à un recours d'un candidat. La réponse devrait être connue dans une semaine environ.

Concernant le rôle dévolu aux services RH dans la gestion de cette PCS, les appréciations divergent entre plus ou moins de tâches à assurer.

La DRH devrait avoir un renfort ponctuel pour le traitement des données agent.

Nous posons la question de savoir qui gèrera(it) le relais Sécurité sociale. Réponse : un partenariat entre la CNAM et la MGEN est établi pour 5 ans.

Le tarif de la PCS est basé sur les rémunérations totales (indiciaire + indemnitaire). Pour le moment les tarifs ne sont pas connus. On ne sait pas non plus quel budget prend en charge les 50% à la charge de l'employeur. Est-ce MF ou pas ?

Le prestataire (s'il est confirmé) assurera(it) des permanences sur un certain nombre de sites à définir ainsi qu'un accès téléphonique.

60 000 agents sont dans la cible du marché et au total 128 000 personnes en comptant les ayant-droits.

Des webinaires d'information devraient être proposés.

QUESTIONNAIRE SUR LES VSST (Violence Sexuelles et Sexistes au Travail)

Il a été convenu de lancer un questionnaire spécifique sur ce sujet particulièrement sensible, avant le "baromètre social". Ce questionnaire sera proposé mi-juin sur une période de 2 semaines qui pourra être prolongée si besoin.

Les 2 psychologues de l'établissement l'ont élaboré avec l'aide d'un prestataire spécialisé. Il a été discuté en GT avec des représentant(e)s des OS selon un calendrier très contraint cependant. Des divergences ont persisté notamment sur la durée de la période prise en compte dans le questionnaire, l'administration ayant limité à 36 mois.

Nous posons la question de la méthode de dépouillement. En réponse, on nous indique que le prestataire a des méthodes pour exploiter ce genre de données à des niveaux de granularité préservant la confidentialité. Une restitution devrait être faite à la DG en septembre puis une communication sera faite vers les représentants des personnels et les agents.

Il nous paraît important que le maximum d'agent(e)s répondent afin que les résultats reflètent la situation le plus fidèlement possible.

TROED 2024

A. Soulan (DG/DA) présente la V2 du TROED 2024 (Tableau de Répartition Optimale de l'Effectif Disponible). Le TROED 2024 est construit en prenant en compte +25 emplois accordés à l'établissement et + 7 ETP dans les DIR/Services (1 en DIRIF, 1 en DIRN, 1 en DIRNE, 1 en DIRCE, 2 en DIRSO, 1 en DIRO) conformément au protocole social d'octobre 2023 pour mettre fin à l'astreinte.

S'y ajoutent quelques régularisations de surnombres et la requalification de 59 postes informatiques généralement d'administrateur système.

Le TROED total (incluant les élèves, les agents mis à disposition et les agents en FCPLR) est de 2607,5.

Nous rappelons que pour avoir une vision globale des choses, nous souhaitons avoir l'information sur les effectifs réels, les postes vacants et les équivalents temps plein.

Pour info, à la mobilité de printemps, 73 postes sont restés non pourvus soit 3% des postes.

La DG s'apprête à recruter les ingénieurs civils en sortie d'école qui souhaitent rester.

Compte-tenu du fait que -7 ETP apparaissent au TROED suite au transfert du SPC Med-Est à la DREAL, nous demandons si la DREAL assume complètement ces fonctions sans plus faire appel à Météo-France. A. Soulan répond qu'un "coup de main" marginal restait possible. A surveiller !

SUIVI DE LA BASCULE 3P

Des documents sur les différents volets du système et les GT en cours nous avaient été fournis.

Ils reflètent l'ampleur du chantier en cours et sont significatifs du degré de non-aboutissement du système au moment de la bascule.

Des échéances arrivent prochainement avec la mise en place d'améliorations ou les conclusions du GT sur la correction en région par exemple.

Nous estimons cependant que la capacité de faire évoluer positivement le système, malgré toute la bonne volonté des collègues, est limitée pas le carcan des effectifs (c.f. point TROED ci-dessus) après la perte de 1/3 des postes au cours des 15 dernières années, même si l'hémorragie a été stoppée.

C'est ce que nous avons exprimé au cabinet du Ministre la veille du CSA-EP lors de l'entrevue dans le cadre de la réunion de conciliation suite au dépôt du dernier préavis de grève. A ce jour, si l'écoute a été attentive, nous n'avons pas de réponse concrète.

Dans le cadre du GT Correction en région (non encore clos) le besoin d'effectifs pour la correction en région a été estimé à 6, y compris avec des outils nouveaux et donc inconnus. Nous sommes surpris que dans ces conditions l'estimation précise soit déjà possible. Il paraît important que les justifications qui sous-tendent les conclusions des différentes réflexions en cours soient explicitées.

Dans l'ensemble de la réflexion de "gestion de crise", puisque c'est bien une crise que nous traversons, les problématiques métier paraissent moins bien prises en compte que les questions techniques (question du sens du travail, de l'articulation des tâches, des rythmes de travail, de l'homogénéisation des organisations régionales, du travail de SBA dans l'hypothèse d'une correction directe en région...).

Par ailleurs, le besoin d'une possibilité de rejeu du système est fortement exprimé et paraît incontournable. Les collègues prévisionnistes sont face à un système évolutif que, bien souvent, ils subissent, et la rupture de confiance sera difficile à surmonter.

Nous regrettons également que la DG n'ait pas été davantage à l'écoute des propositions du GT Supervision pour ce qui concerne le passage à l'heure d'été par exemple, ce qui a été assez mal vécu.

Nous continuons de craindre un turn-over important sur les postes de prévisionniste.

INFORMATION SUR LE BUDGET DE L'ETABLISSEMENT DANS LE CONTEXTE DE COUPES BUDGETAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (Question FO et CFDT)

La PDG indique que concernant les 10 milliards d'euros de rabot annoncés par le gouvernement, qui se traduisent pas 11 millions au ministère, l'impact sur l'établissement est faible et la totalité des actions prévues pourront être exécutées. Des projets de rénovation énergétiques seront financés par des financements supplémentaires Fonction Publique dans le cadre de projets lauréats.

On n'a cependant pas d'élément concernant le 2ème rabot annoncé d'encre 10 milliards d'euros.

DECOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL EN MISSION (Question FO)

Dans le cadre des débats sur l'organisation Feux, il est apparu que la DG accorde des mesures plus favorables concernant le décompte du temps de travail en mission (pas de retrait de 3/4h au temps de trajet, possibilité de report des KJMI de l'année N sur N+1). MF Sport déroge également.

Nous demandons que ces mesures soient appliquées à l'ensemble des missions et deviennent la règle générale.

La DG indique qu'une instruction est nécessaire. A suivre...

POSTES TRAVAILLABLES A DISTANCE (Question FO)

Nous rappelons que le protocole social a acté des possibilités plus importantes de postes en travail à distance pour les prévisionnistes souhaitant changer de régime de travail et passer en horaires de bureau. Or, dans le cadre de la mobilité de printemps, les possibilités sont restées très faibles.

La DG indique que tous les postes en travail à distance libérés ont été réouverts avec la même organisation. Il y avait 250 postes en TAD en 2021, il y en a 213 aujourd'hui. Par ailleurs la DG réfléchit à redéfinir le travail à distance en fonction des possibilités de lieu d'exercice, un travail depuis une DIR n'étant pas la même chose qu'un travail depuis un site isolé etc. A suivre...

Ce sujet est à rapprocher de la revendication concernant la pénibilité inscrite au préavis de grève et pour laquelle le Ministère nous a donné peu de perspectives favorables.

Nous avons également avancé l'idée de pôles thématiques en DIR, afin d'ouvrir de réelles perspectives professionnelles en région pour tout type de rythme de travail.

AVENIR DE MF SPORT (Question CFDT)

La D2C réfléchit à la question et un projet devrait être finalisé après l'été. A suivre...

MISE A JOUR DES LISTES DE POSTES CUT ET IDT SUITE A LA PESEE (Question CFDT)

La nouvelle décision est sortie.

Le prochain CSA-EP est prévu le 8 octobre.

N'hésitez pas à contacter vos représentants FO pour toute question ou remarque.